

Recommandation du Parlement européen au Conseil sur les priorités de l'UE lors de la 64^e session de l'Assemblée générale des Nations unies

2009/2000(INI) - 08/01/2009 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer une recommandation du Parlement européen à l'intention du Conseil sur les priorités de l'Union européenne pour la 64^{ème} Session de l'Assemblée générale des Nations unies.

CONTENU : conformément à l'article 114, par. 1, du règlement intérieur du Parlement européen, M. Alexander Graf **LAMBSDORFF** (ALDE, DE) propose un projet de recommandation au Conseil au nom du groupe ALDE sur les priorités de l'Union européenne pour la 64^{ème} Session de l'Assemblée générale des Nations unies.

Les députés rappellent que la politique étrangère de l'Union se caractérise par un soutien appuyé et sans équivoque à un multilatéralisme tel que défini par la charte des Nations unies. Ils indiquent également que l'UE est un partenaire politique et financier essentiel des Nations unies dans la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement économique et social à travers le monde. Les députés soulignent en outre que les actions de l'Union jouent un rôle notable de catalyseur dans la réalisation des OMD avec quelque 75 milliards EUR d'aide au développement. Mais ils soulignent également que ce montant reste en deçà des engagements pris par l'Union en la matière pour 2010.

Les députés font dès lors, les recommandations suivantes au Conseil :

- que les priorités politiques de l'Union européenne pour la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations unies fassent l'objet d'un **débat approfondi** et de grande ampleur entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission;
- que la position officielle du Conseil sur les priorités pour l'Assemblée générale des Nations unies soit considérée par les représentations permanentes des États membres de l'UE à New York comme une **plateforme politique contraignante** à prendre en compte dans les négociations avec des pays tiers;
- que le Conseil et la Commission étudient en profondeur les implications du traité de Lisbonne pour la future représentation de l'Union aux Nations unies, et que les États membres s'engagent sans équivoque à veiller à ce que l'Union jouisse de la **visibilité** et de **l'autorité nécessaires** au sein des organes et des forums des Nations unies;
- que tous les États membres maintiennent une participation active aux préparatifs de la Conférence d'examen de Durban de 2009 et œuvrent pour que cet événement soit l'occasion pour toutes les parties de renouveler leur engagement à **combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie** et toutes les autres formes d'intolérance, et adoptent des références concrètes visant à éradiquer le racisme, sur la base et dans le plein respect de la déclaration de Durban.